

DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

Edition Novembre 2016



Document à conserver

Madame, Monsieur,

Ce document est un recueil très important que la loi impose aux communes pour la protection de leurs populations en cas de survenance d'un accident d'origine naturelle, technologique, industrielle mais aussi dans le cadre du plan Vigipirate au regard des menaces terroristes que nous connaissons depuis plusieurs mois déjà.

Ce document distribué dans la Gazette est réalisé afin que vous le conserviez après en avoir pris connaissance. En effet, la culture du risque est quelque chose qui demande de prendre conscience qu'avec l'apprentissage de consignes simples mais précises, permettant d'être mieux préparé aux risques, il est possible de limiter les conséquences d'un évènement mettant en jeu la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens.

A travers les consignes données, il s'agit de tenir les comportements visant à limiter les conséquences des risques et ainsi permettre aux différents organismes de secours et de protection en charge de notre sécurité d'intervenir dans les meilleures conditions.

Bien respectueusement.

Le Maire

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'M' followed by a series of loops and a horizontal line.

Marcel Repellin

L'Adjoint chargé
du patrimoine,
des grands travaux
et des risques majeurs

A blue ink signature consisting of a long horizontal line with a stylized 'B' and 'R' above it.

Bernard Rostan

Sommaire

Définition.....	p4
Mise en sécurité.....	p4
Plan Vigipirate.....	p4
Les moyens d'alertes	p5
Les risques	
• inondation.....	p6
• mouvement de terrain	p8
• rupture de barrage.....	p10
• feu de forêt.....	p11
• technologique.....	p12
• nucléaire.....	p13
• transport de matières dangereuses	p14
• autres risques : neige, canicule, tempêtes, pollution atmosphérique.....	p16
• sismique.....	p18
Etre prêt face aux risques	p19



■ Directrice de la publication : Dominique Maitre, conseillère municipale déléguée à la communication
■ Conception-réalisation : Service développement durable, Auria Esberard (stagiaire) et service communication.
■ Impression : Technic Color, Echirolles, Tél. 04 76 33 28 68, imprimé sur papier FSC ou PEFC (en provenance de forêts aménagées et exploitées de façon durable et responsable).
Tirage 7000 exemplaires - Dépôt légal à parution.

Définition

Un risque majeur est défini "par la présence d'un événement d'origine naturelle ou humaine, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société. Il est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité."

Mise en sécurité

Face à ces catastrophes, il a été mis en place depuis 2004 par la "loi de modernisation de la sécurité civile", des outils de prévention des risques.

La commune de Seyssinet-Pariset est soumise depuis 2003 à un plan de prévention des risques naturels et est en possession d'un Plan communal de sauvegarde (PCS) depuis 2014.

Le PCS de Seyssinet-Pariset est un document qui analyse les risques présents sur la commune, qu'ils soient naturels

ou technologiques. Le PCS permet également la mise en place de dispositifs d'alerte à la population, le recensement des moyens communaux ou privés disponibles, la mise en place d'une organisation communale de crise ou encore d'information préventive des populations.



Plan vigipirate

Le plan vigipirate est un plan gouvernemental de vigilance, de prévention et de protection face aux menaces terroristes. Il relève du Premier Ministre, responsable de l'action du gouvernement en matière de sécurité nationale. Ce plan s'applique à tous les grands domaines d'activité : transport, santé, alimentation, réseaux d'énergie, sécurité des systèmes d'information...

Système d'Alerte et d'Information des populations : SAIP
Cette application téléchargeable gratuitement sur les smartphones permet d'être alerté en cas de crise majeure autour de vous. La géolocalisation fonctionne sur tout le territoire métropolitain.

Les moyens d'alerte

*En cas d'événement majeur,
la commune de Seyssinet-Pariset possède différents
moyens d'alerte et d'information pour la population.*



FM : 98.2
ou 102.8

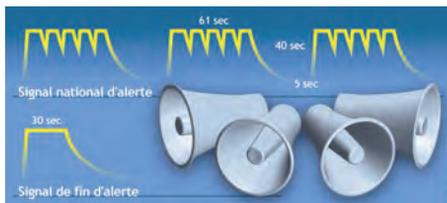
LA RADIO

La préfecture de l'Isère a passé une convention avec France Bleu Isère pour diffuser des messages d'alerte et les consignes à appliquer.

LES AUTRES MOYENS D'ALERTE

En fonction du type et de l'ampleur de l'événement, d'autres moyens d'alerte à la population sont mis en place : **porte à porte, alerte par mégaphone sur véhicules municipaux motorisés, publication sur le site internet de la ville : ville-seyssinet-pariset.fr, affichage...**

LES SIRÈNES



Le Signal national d'alerte (SNA) permet d'avertir les populations, de jour comme de nuit, d'un danger immédiat afin qu'elles prennent les mesures de sauvegarde appropriées. Ainsi, les sirènes émettent **un signal composé de trois séquences d'une minute 41 secondes, séparées par un silence de cinq secondes.**

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Il est à noter que les essais de sirènes du réseau national d'alerte ont lieu le premier mercredi de chaque mois. Ces sirènes d'essais ne durent qu'une minute pour ne pas être confondues avec le signal d'alerte.

Pour écouter et se familiariser avec la sirène du réseau national d'alerte : numéro vert Tél. 0800 50 73 05.



Inondation

La commune de Seyssinet-Pariset est exposée à 4 types d'inondation.

FM : 98.2
ou 102.8



Les bons réflexes

Généralités

- Informez-vous de la montée des eaux par radio et sur www.vigicrues.fr
- Réfugiez-vous dans un point haut (préalablement repéré : étage, colline)
- Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.

Spécificités

- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche
- N'entrez une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (ou si vous y êtes forcés par la crue)
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture).

RUPTURE DE DIGUE

Soumises à une érosion interne, les digues du Drac sont étroitement surveillées et régulièrement renforcées. Une cartographie du risque de rupture de digue est en cours d'élaboration par les services de l'Etat (information en temps utiles).

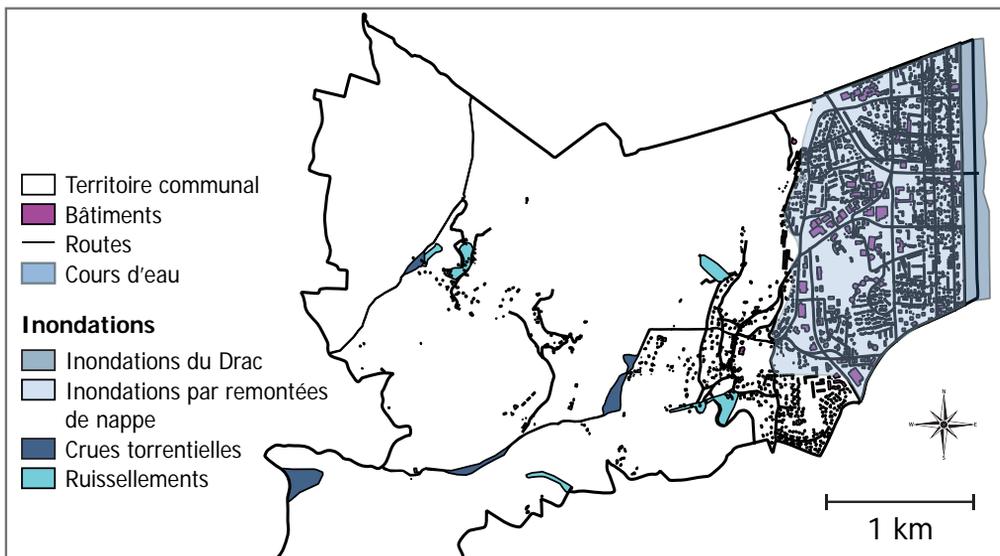
INONDATION ET REMONTÉES DE NAPPES

Phénomène lent et prévisible, l'inondation se produit lorsque le niveau du cours d'eau s'élève au dessus de son lit normal. Ce type d'inondation intervient lors d'une élévation exceptionnelle du niveau de la nappe phréatique.

CRUES TORRENTIELLES

Phénomène rapide, qu'il est difficile d'anticiper. Il se traduit par des flots de matériaux et d'eau très rapides et destructeurs. Cet aléa se produit lors d'importantes précipitations localisées.

A Seyssinet-Pariset, ce risque concerne les ruisseaux des Arcelles et du Bouteillard.



RUISELLEMENT SUR VERSANT

C'est l'écoulement d'eau à la surface du sol. Ce phénomène se produit quand l'intensité des précipitations dépasse la capacité d'infiltration du sol et des réseaux.

MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTIONS MISES EN PLACE CONTRE LES INONDATIONS DU DRAC

Les digues présentes sur les berges du Drac sont conçues pour protéger des crues courantes. Elles ont été réhabilitées en 2007 au niveau du pont de Catane et sont régulièrement entretenues par l'association départementale (AD) Isère Drac Romanche.



Le Drac - Mai 2016
© Photothèque
IRMA



Mouvement de terrain

Les mouvements de terrain peuvent survenir lors d'importantes précipitations ou lors de variations rapides des températures.

La commune de Seyssinet-Pariset compte 3 types de mouvements de terrains.

Les bons réflexes

En cas de chutes de pierre ou de glissement de terrain

- Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas
- Gagnez un point en hauteur, n'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- Dans un bâtiment, abritez vous sous un meuble solide en vous éloignant des fenêtres.

En cas d'effondrement du sol

A l'intérieur

- Évacuez les bâtiments et n'y retournez pas, ne prenez pas l'ascenseur

A l'extérieur

- Eloignez-vous de la zone dangereuse
- Respectez les consignes des autorités
- Rejoignez le lieu de regroupement indiqué.



GLISSEMENT DE TERRAIN

C'est le déplacement d'une masse de terre sur une surface en pente. Ce phénomène est lent mais peut représenter un danger lors d'accélération brutale. La partie ouest de la commune est exposée à ce risque. ➤

CHUTES DE PIERRES

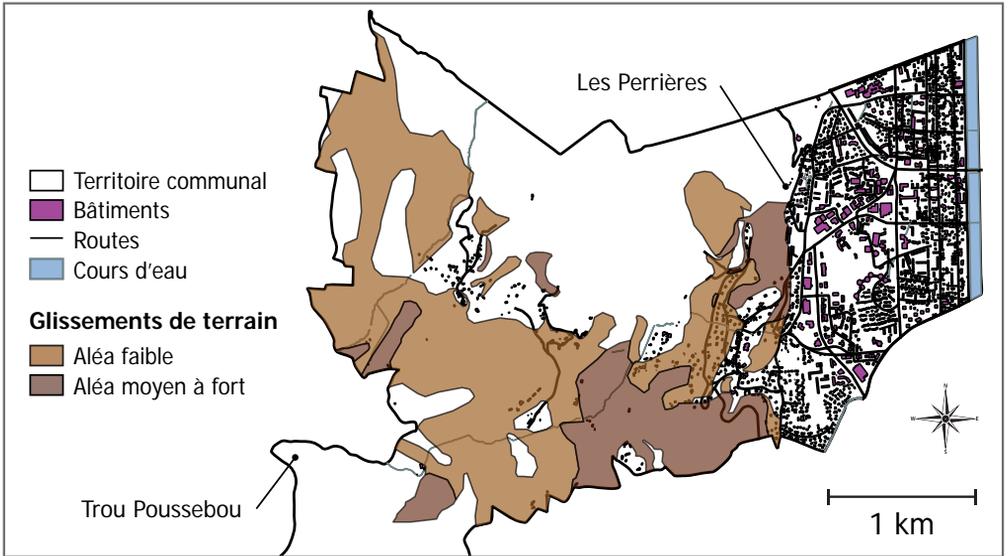
Ce sont des chutes d'éléments rocheux de taille variable, de manière isolée ou groupée. Ce phénomène est difficile à anticiper, donc très dangereux. Il est présent sur les barres rocheuses à l'ouest de la commune. ➤

EFFONDREMENT

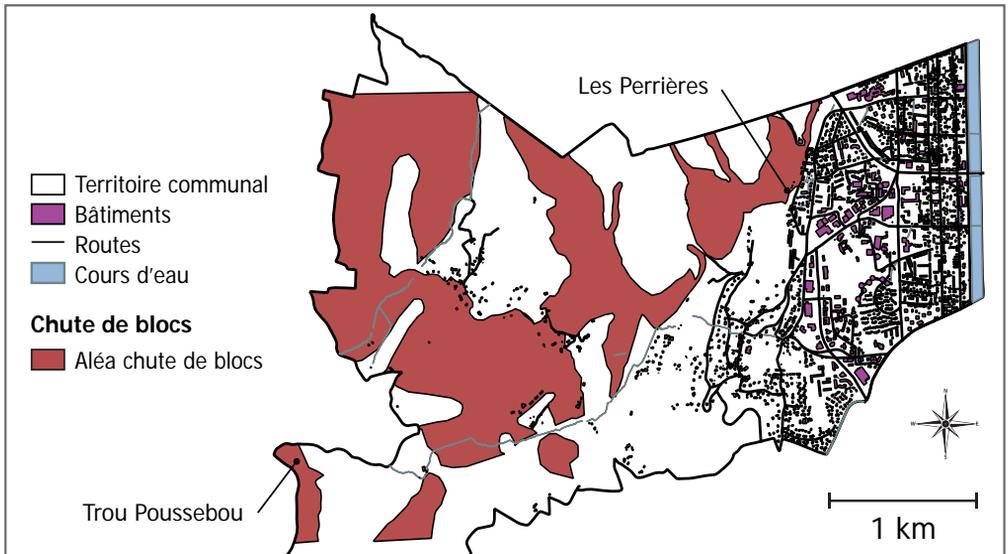
C'est un effondrement localisé ou tassement de surface. Il est notamment présent au lieu dit "Trou Poussebou".

MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTIONS MISES EN PLACE

Une attention très stricte est portée sur la constructibilité des terrains en bordure des zones à risque. Des capteurs de mouvements sont installés sur des blocs du secteur des Perrières.



Risque de glissement de terrain



Risque de chute de pierre



Rupture de barrage

7 barrages peuvent constituer un risque sur la commune de Seyssinet-Pariset s'ils se trouvaient en rupture.



Barrage de Roselend
© Photothèque IRMA



FM : 98.2
ou 102.8



Selon les études théoriques, la rupture de ces barrages occasionnerait des hausses de niveau du Drac pouvant aller jusqu'à 9 mètres dans des délais allant de 50 minutes à 6 heures après l'événement.

BARRAGES CONCERNÉS

- Monteynard
- Sautet
- Notre-Dame-de-Commiers
- Grand'Maison
- Chambon
- Tignes
- Roselend

Certains barrages pourraient créer des inondations par débordement du Drac tandis que d'autres créeraient des inondations par remontées de vague de submersion depuis l'Isère.

MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTIONS MISES EN PLACE

Les barrages font l'objet de contrôles permanents lors de leur mise en eau et tout au long de leur exploitation.

Les bons réflexes

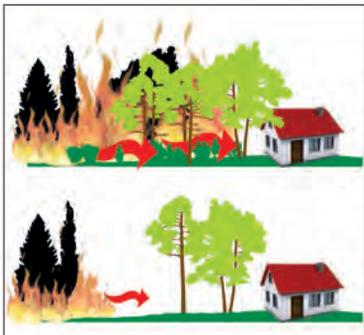
- En cas d'évacuation urgente, gagnez le plus rapidement possible à pied les points hauts les plus proches ou les étages supérieurs d'un immeuble. Ne prenez pas l'ascenseur
- En cas d'évacuation préventive (plus de 48h d'anticipation), quittez le secteur menacé en véhicule.

Feu de forêt



Avec les sécheresses de plus en plus présentes dues au changement climatique, les feux de forêt se créent et se propagent de plus en plus facilement.

La commune de Seyssinet-Pariset est ainsi classée en massif forestier à risque d'incendie.



MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTIONS MISES EN PLACE

La canicule et les incendies de l'été 2003 ont amené les responsables forestiers de l'Etat et le Conseil départemental à mettre en place des mesures de lutte contre les incendies. Les propriétaires de terrains soumis au risque incendie doivent donc débroussailler leur terrain et ses abords. Le débroussaillage doit se faire aux abords de constructions, chantiers, ou installations de toute nature dans un rayon de 50 mètres.

Plus d'informations : guide du débroussaillage réglementaire dans le département de l'Isère disponible en mairie.

Les bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un départ de feu

- Informer les pompiers le plus vite et précisément possible (18 ou 112)

A l'extérieur, s'éloigner dos au vent

- Si vous êtes surpris par le front du feu, respirez à travers un linge humide
- A pied, recherchez un écran protecteur (rocher, mur...)
- Ne sortez pas de votre voiture.

Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- Occultez les aérations avec des linges humides
- Rentrez les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après.





Technologique

Un accident industriel pourrait engendrer des conséquences immédiates sur les populations, les biens ou encore l'environnement. La commune de Seyssinet-Pariset est concernée par le risque que présente la plate-forme chimique de Pont de Claix.

Plate-forme
chimique
de Pont de Claix
© Photothèque
IRMA



Les bons réflexes

- Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte : 112, 18 (pompiers), 15 (SAMU), 17 (police), en précisant si possible le lieu exact, la nature du sinistre, le nombre de victimes
- Ne déplacez pas les victimes (sauf incendie)
- Si un nuage toxique vient vers vous, fuir selon un axe perpendiculaire au vent pour trouver un local confiné
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Confinez-vous.

NUAGE TOXIQUE

Un périmètre de sécurité a été défini pour les établissements Vencorex, Isochem et Arkema, classés SEVESO.

Le sud de la commune (jusqu'au Pont de Catane/ Avenue de l'Europe) est concerné.

Plus d'informations sur le site lesbonsreflexes.com

Nucléaire



La région possède des installations nucléaires.

En cas d'accident, l'émission dans l'atmosphère de particules radioactives concernera le territoire à grande échelle.

Deux sites à Grenoble disposaient de réacteurs nucléaires : le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et l'Institut Laue-Langevin (ILL). Les installations du CEA ont toutes été mises à l'arrêt et sont en voie de déclassement. Quant à l'ILL, d'après les études de sûreté, les conséquences d'un accident radiologique lié son réacteur de recherche de 57Mw ne concerneraient qu'un cercle de 500m autour de l'installation même. Seyssinet-Pariset ne serait donc pas impactée.

MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTIONS MISES EN PLACE

Plusieurs actions pourraient être ordonnées par le Préfet dont la distribution de comprimés d'iode de potassium par la ville (www.distribution-iode.com). Un message officiel serait diffusé par la ville et les médias.

Les bons réflexes

- Suivez les consignes des autorités en écoutant France Bleu Isère sur 98.2 ou 102.8 MHz
- Mettez-vous à l'abri dans un lieu clos et restez-y confiné. Attention, un véhicule n'est pas une bonne protection
- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Evitez les déplacements
- Tenez-vous prêt à évacuer.



FM : 98.2
ou 102.8



Centrale de Saint-Alban du Rhône ©EDF



Transport de matières dangereuses

A Seyssinet-Pariset, le transport de matières dangereuses (TMD) (hydrocarbures, fuel, produits chimiques à destination des industries...) peut s'effectuer par voie routière ou par canalisation.

L'ensemble de l'Isère est exposé à ce risque.



Les bons réflexes

Si vous êtes témoin d'un accident TMD

- Protégez-vous pour éviter le sur-accident
- Donnez l'alerte aux sapeurs pompiers, à la police ou à la gendarmerie, à l'exploitant (dont le numéro figure sur les balises)

En cas de fuite de produit

- Supprimez tout point chaud, ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit
- Quittez la zone de l'accident
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous
- Conformez-vous aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

TRANSPORT ROUTIER

Un accident de TMD peut survenir sur tout le territoire communal en cas d'accident de la route impliquant un convoi : livraison d'hydrocarbures dans les stations-services, de produits chimiques chez les industriels.

Les camions TMD disposent d'une signalétique spécifique. Les services de l'Etat ont élaboré un Plan de secours spécialisé (PSS) pour répondre à l'urgence en cas d'accident de ce type.

TRANSPORT PAR CANALISATION

Quatre conduites souterraines traversent la commune. Elles longent les avenues des frères Désaires et Victor Hugo. Elles transportent des matières à risques et sont de ce fait considérées comme "servitudes d'utilité publique".

1. Une canalisation d'hydrocarbure liquide de la société du Pipeline Méditerranée Rhône

2. Une conduite d'éthylène qui relie Feyzin à Pont de Claix et Jarrie (groupe Total)

Ce gaz provient du raffinage du pétrole. Il entre dans la fabrication de nombreux produits (notamment les matières plastiques).

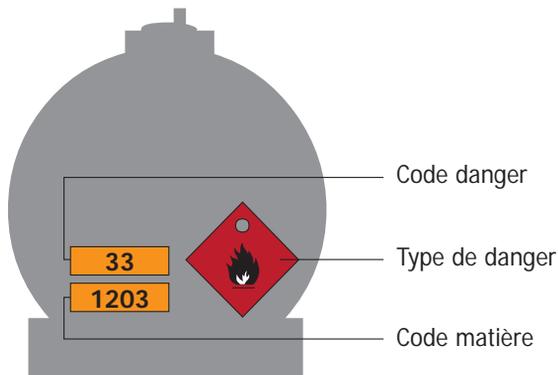
3. Une conduite de saumure qui relie Hauterives à Pont de Claix (Chloralp).

4. Une conduite de propylène, aujourd'hui inutilisée.

Le risque principal dû à la présence de ces canalisations concerne une fuite par perçage qui créerait un échappement liquide ou gazeux.

TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ HAUTE-TENSION

Un réseau haute-tension aérien et souterrain de transport d'électricité traverse également la commune. Ce risque peut être assimilé à du transport de matières dangereuses.



Plaques présentes sur les véhicules TMD

MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTIONS MISES EN PLACE

La canalisation d'éthylène est surveillée en permanence par télésurveillance, par surveillance pédestre (deux fois par mois sur la totalité du tracé) et par surveillance aérienne. Les canalisations d'hydrocarbure et de saumure sont aussi soumises à des contrôles réguliers.



Exemples d'étiquettes de danger



Autres risques

Dans la commune de Seyssinet-Pariset, d'autres événements graves, comme des phénomènes climatiques (tempêtes, chutes de neige importantes), des événements sanitaires, peuvent se produire.



NEIGE

Seyssinet-Pariset a déjà subi des chutes de neige importantes, perturbant les activités pendant un jour ou deux. Le plan de déneigement est organisé pour déneiger en priorité les points importants de circulation et les bâtiments publics. En cas de fortes chutes de neige, chaque habitant doit dégager l'espace au droit de sa propriété.

Une zone d'avalanches est répertoriée au droit du couloir des Trois pucelles avec un aléa moyen.

CANICULE

Les épisodes prolongés de températures élevées, de jour comme de nuit constituent un danger pour la santé de tous. Le CCAS de Seyssinet-Pariset met en place un dispositif de soutien à destination des personnes les plus fragiles. Les personnes âgées ou isolées qui le souhaitent sont invitées à contacter le service personnes âgées, Tél. 04 38 12 38 62.



TEMPÊTES

Il arrive que notre territoire soit soumis à de fortes précipitations associées à des vents violents. La carte de vigilance météorologique établie par Météo France permet d'anticiper ces phénomènes pour mieux appliquer les consignes d'alerte.



Tempête - © Photothèque IRMA

POLLUTION ATMOSPHERIQUE

La pollution n'est pas considérée comme un risque industriel. Pourtant, en milieu urbain, tous les habitants sont exposés à ses effets. Les principales sources de pollution de l'air sont l'industrie, le chauffage et les transports. Tous les jours, Air Rhône-Alpes mesure la qualité de l'air et en informe le public.

Les indices "atmo" 1 (excellent) à "atmo" 10 (exécrable) expriment la qualité de l'air.

Les bons réflexes

Prenez les mesures nécessaires pour une éventuelle montée des eaux en cas de fortes pluies et d'orages.

- En cas de tempête, ne laissez rien en dehors et restez à l'abri
- En cas de chute de neige importante : abritez-vous, ne prenez pas la route, ne vous approchez pas des lignes électriques tombées au sol et ne montez pas sur le toit pour le dégager.

Plus d'informations sur le site vigilance.meteofrance.com



Les bons réflexes

En cas de pic de pollution Suivez les consignes édictées par la Préfecture (circulation alternée, limitation de vitesse...)

- Lors de l'annonce d'un pic de pollution, les personnes sensibles (jeunes enfants, personnes âgées, asthmatiques, déficients respiratoires) doivent éviter les sorties et les efforts physiques
- Essayez de vous déplacer le plus possible à pied, à vélo ou en transports en commun.



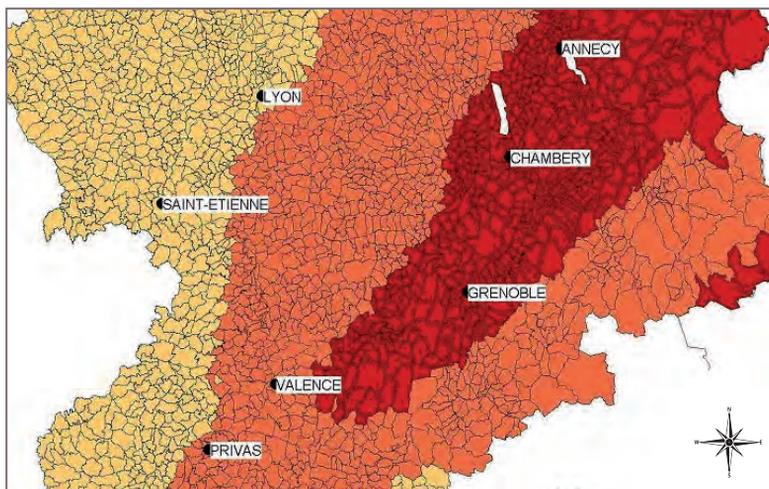
Sismique

*La commune de Seyssinet-Pariset est classée
en niveau d'aléa moyen (niveau 4).
Un séisme de forte amplitude pourrait engendrer
des dégâts sur les bâtiments, les routes...*

Zones de sismicité

- faible
- modérée
- moyenne

Aléa sismique
de la région
Rhône-Alpes
© Pierre-Yves
Bard, 2011



Les bons réflexes

- A l'intérieur : mettez vous près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, éloignez-vous des fenêtres
- A l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (pont, corniche, toiture...)
- En voiture : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses
- N'allumez pas de flamme.

MESURES DE SÉCURITÉ ET PROTECTIONS MISES EN PLACE

Aujourd'hui, les maîtres d'ouvrages et les professionnels sont tenus de respecter les règles en vigueur concernant la construction de bâtiments parasismiques.

Etre prêt face aux risques

LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

Le Plan familial de mise en sûreté est destiné aux personnes vivant sous le même toit afin de leur permettre de se préparer aux situations de crise.

Ce document est téléchargeable sur le site de la ville : ville-seyssinet-pariset.fr



PROPRIÉTAIRE OU LOCATAIRE

Vous devez avoir été informé par le bailleur ou le vendeur des risques présents dans votre secteur par le document obligatoire intitulé "*Information des acquéreurs et des locataires sur les risques*".

DANS LES ÉCOLES

Le Plan particulier de mise en sûreté ou PPMS est un dispositif réglementaire. Son objectif est de mettre en place une organisation interne à l'école afin d'assurer la mise en sûreté des élèves et des personnels présents dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement jusqu'à l'arrivée des secours. Dans les écoles de Seyssinet-Pariset, des exercices sont organisés régulièrement.

DANS LES ENTREPRISES ET POUR LA VILLE

Les entreprises peuvent élaborer un plan d'organisation de mise en sûreté ou POMSE.

La ville a élaboré son plan communal de sauvegarde (PCS) qui est un document d'aide à la décision en cas de crise.

DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION

Tout projet de construction peut faire l'objet de prescriptions par rapport aux risques, c'est pourquoi il est essentiel de se renseigner auprès du service urbanisme, Tél. 04 76 56 53 17.

DÉBUT
D'ALERTE



3 fois 1 mn 41 s

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Les bons réflexes



Mettez-vous
à l'abri



Écoutez les
instructions



Ne téléphonez
pas



N'allez pas
les chercher

FIN
D'ALERTE



1 fois 30 s

lesbonsreflexes.com

NUMÉRO UTILES

Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Gendarmerie : 17 ou 112

Mairie : 04 76 70 53 53

Météo France : 08 92 68 02 38

Radio France Bleu Isère : FM 98.2 ou 102.8

www.ville-seyssinet-pariset.fr



Seyssinet-Pariset officiel

Hôtel de ville

Place André Balme - BP 44

38172 Seyssinet-Pariset Cedex